



Communiqué de presse

Date 7 novembre 2007

Nouveaux excédents de recettes importants attendus pour 2007

L'extrapolation effectuée à fin septembre par le Département fédéral des finances (DFF) confirme les résultats de celle de juin. Les recettes de la Confédération devraient être nettement supérieures au montant inscrit au budget. L'excédent ordinaire du compte de financement 2007 est estimé à 3,8 milliards de francs. Cette situation est principalement liée à la conjoncture économique, toujours favorable, qui est responsable de la croissance des recettes, en particulier au titre de l'impôt anticipé, de l'impôt fédéral direct et de la taxe sur la valeur ajoutée. Mais même après trois trimestres, l'extrapolation représente une sorte d'*instantané*, assorti d'une incertitude notable.

L'extrapolation actuelle pour 2007 confirme les résultats de celle de juin. L'excédent ordinaire est estimé à 3,8 milliards de francs (juin: 3,5 mrd). Le budget prévoyait quant à lui un excédent de 904 millions de francs. La nouvelle estimation comporte cependant encore des incertitudes.

La conjoncture reste favorable et elle est nettement meilleure que celle qui était attendue au moment de l'élaboration du budget en 2006. Cette situation se reflète sur l'impôt fédéral direct et la taxe sur la valeur ajoutée. Les revenus supplémentaires provenant des deux recettes fiscales les plus importantes de la Confédération devraient dépasser le demi-milliard. Le dynamisme actuel du commerce extérieur se manifeste par le fait que l'on peut également compter sur un surcroît de recettes provenant des droits d'entrée et de l'impôt sur les véhicules automobiles, ce qui est nouveau.

Le résultat de l'impôt anticipé, particulièrement volatil, demeure une inconnue: en se fondant sur l'évolution observée jusqu'ici, on peut s'attendre à des recettes supplémentaires de plus d'un milliard de francs. Les facteurs déterminants au cours du dernier trimestre, le calendrier et le montant des remboursements, sont toutefois

Communiqué de presse

entourés d'incertitudes. En revanche, les droits de timbre devraient rester inférieurs de plusieurs centaines de millions au montant budgétisé. On constate que l'impôt anticipé et les droits de timbre restent imprévisibles dans leur rapport à la conjoncture, car ils dépendent non seulement de la croissance économique, mais aussi de l'évolution des marchés financiers.

Discipline budgétaire maintenue

Concernant les dépenses de la Confédération, le Conseil fédéral a adopté le 28 septembre le message relatif à la deuxième série des suppléments de crédits destinés aux Chambres fédérales. Ensemble, les suppléments I et II au budget 2007 (crédits avec incidences financières) sont inférieurs de 349 millions de francs aux estimations du mois de juin. Cette augmentation du budget de 0,6 % est nettement inférieure à la hausse moyenne enregistrée entre 2000 et 2006 (1,7 %). Le solde de crédits subsistant en fin d'année (crédits budgétaires non entièrement utilisés) devrait également être moins important que celui des dernières années; il devrait cependant dépasser les crédits supplémentaires requis. Bien que les chiffres définitifs ne soient pas encore disponibles, on peut d'ores et déjà affirmer que le Conseil fédéral et l'administration se sont tenus à une discipline stricte en matière budgétaire, en dépit des suppléments de recettes.

Recettes et dépenses extraordinaires

Conformément aux exigences du frein à l'endettement, les recettes extraordinaires ne peuvent pas être utilisées pour financer des dépenses de la Confédération. Cette année, la Confédération a enregistré près de 750 millions de recettes extraordinaires provenant de la vente d'actions Swisscom. Ce montant sera affecté au remboursement de la dette.

L'évolution réjouissante des finances fédérales est légèrement ternie par des dépenses extraordinaires: ainsi, les Chambres fédérales ont approuvé le versement à l'AVS de la part de près de 7 milliards de francs de la Confédération au produit de la vente de l'or excédentaire de la Banque nationale dans le cadre de la première tranche du supplément au budget. Etant donné que ce montant a été comptabilisé en tant que recette extraordinaire lors de son encaissement en 2005, la dépense extraordinaire correspondante n'a pas entraîné de hausse de la dette.

Participation de la Confédération dans Swisscom

Au cours de l'année, la Confédération a vendu 1 593 764 actions Swisscom sur le marché à un cours moyen de 473 fr. 30, obtenant de cette manière les quelque 750 millions de francs de recettes extraordinaires mentionnés. A fin septembre 2007, la Confédération détenait 29 494 000 actions Swisscom, sa participation passant ainsi de 54,8 % à fin 2006 à 52,0 %. Cette réduction du portefeuille correspond aux intentions de la Confédération de réduire à moyen terme et en tenant compte des conditions du marché, sa part dans Swisscom à 50 % des actions plus une.

Selon la loi sur le Parlement partiellement révisée (état au 1^{er} mai 2006), le Conseil fédéral fait établir chaque année, au 30 juin et au 30 septembre, un calcul approximatif du résultat prévisible de l'exercice et en informe les Commissions des finances. La **note d'information** correspondante peut être consultée sur Internet (www.efv.admin.ch). Les estimations présentent une grande marge d'incertitude, en particulier pour ce qui est des recettes, lesquelles dépendent dans une large mesure de facteurs échappant à toute influence directe, tels que la conjoncture économique ou le comportement des contribuables. Les chiffres présentés doivent donc être interprétés avec prudence. Le site Internet de l'Administration fédérale des finances comprend en outre un aperçu des **recettes fiscales de la Confédération au cours des trois premiers trimestres** de l'année en cours. Les chiffres trimestriels ne permettent toutefois pas de dégager des conclusions définitives quant au résultat probable de l'année.

Renseignements: Fritz Zurbrügg, sous-directeur, Administration fédérale des finances, tél. 031 322 60 09

Tobias Beljean, chef de section, Administration fédérale des finances, tél. 031 322 60 54

Documentation disponible à droite de la version électronique du présent communiqué de presse, publiée sous www.dff.admin.ch/actualites:

- Note d'information

RECETTES FISCALES de la Confédération, 3ème trimestre 2007
(en millions)

Nature des recettes	2006			2007	
	Compte 3ème trimestre	Compte Total	Budget Total	Compte 3ème trimestre	Budget Total
Recettes fiscales	43'525	50'873	48'595	45'670	51'556
Impôts	41'153	47'344	45'292	43'201	48'160
Impôt fédéral direct	13'104	14'230	13'765	13'813	15'181
Impôt anticipé (retrées sous déduction des remboursements)	5'530	3'947	3'014	6'566	3'017
Droits de timbre	2'313	2'889	2'800	2'345	3'200
Taxe sur la valeur ajoutée	14'790	19'018	18'485	15'069	19'650
Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2'224	2'968	2'970	2'266	2'970
Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1'509	2'001	2'010	1'534	2'010
Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et autres produits à base d'huiles minérales	19	26	25	13	25
Impôt sur le tabac	1'588	2'161	2'119	1'515	2'005
Impôt sur la bière	76	104	104	80	102
Taxes routières	1'485	1'939	1'830	1'561	1'828
Redevance, trafic des poids lourds	965	1'306	1'200	991	1'200
Redevance, routes nationales	286	313	300	304	303
Impôt sur les automobiles	234	320	330	266	325
Droits de douane	777	1'027	980	788	980
Droits d'entrée	777	1'027	980	788	980
Droits sur le tabac	-	-	-	-	-
OMC, recettes douanières affectées	-	-	-	-	-
Impôt sur les maisons de jeu	-	406	345	-	421
Taxes d'orientation, protection de l'environnement	110	148	146	120	166
Autres recettes fiscales	-	9	2	-	1

Commentaire des résultats trimestriels

Les recettes fiscales reproduites dans le tableau représentent environ 90 pour cent de l'ensemble des recettes de la Confédération. Les comptes des principales recettes fiscales sont en principe arrêtés comme il suit:

- **Impôt fédéral direct**

Son échéance est généralement fixée au 1er mars (avec un délai de paiement de 30 jours). Les cantons sont tenus de verser la quote-part de la Confédération aux montants qu'ils ont encaissés au cours d'un mois jusqu'au terme du mois suivant. Le rendement est particulièrement élevé au 2e trimestre.

- **Impôt anticipé**

- **Recettes:** L'impôt anticipé prélevé sur les intérêts des avoirs des clients des banques suisses (dépôts à vue et à terme ainsi que dépôts d'épargne) et des bons ou obligations de caisse est déclaré trimestriellement, alors que celui qui frappe les autres revenus de capitaux (en particulier les intérêts servis sur les obligations et les dividendes), les gains de loteries et les prestations d'assurance fait l'objet d'un décompte mensuel.
- **Remboursements:** Les acomptes de remboursements aux personnes morales, à raison de 25 pour cent de la somme approximative due, sont effectués pour l'essentiel en mars, juin et septembre, de sorte que le produit de l'impôt anticipé enregistré durant ces mois est négatif. Les autres remboursements se font mensuellement.

- **Droits de timbre**

Les droits sur les titres négociés et sur les quittances de primes sont prélevés trimestriellement. Les décomptes des droits sur les émissions sont établis chaque mois.

- **Taxe sur la valeur ajoutée**

Pour la TVA, le décompte se fait en règle générale par trimestre. Les assujettis, qui appliquent la méthode de décompte simplifié des taux de la dette fiscale nette, peuvent établir des décomptes semestriels. Un décompte mensuel peut être effectué pour les assujettis qui présentent des soldes positifs importants d'impôt préalable. L'impôt sur les importations est prélevé au fur et à mesure. Cependant, dans la majorité des cas, un délai de paiement de 60 jours est accordé.

- **Impôt sur le tabac**

Décompte mensuel.

- **Redevance sur le trafic des poids lourds**

- **Véhicules à moteur suisses/étrangers:** Perception au fur et à mesure et décompte mensuel par les bureaux de douane.

- **Redevance pour l'utilisation des routes nationales**

- **A l'intérieur du territoire:** Les cantons livrent leurs recettes mensuellement pour la fin du mois suivant.
- **A la frontière:** Perception au fur et à mesure et décompte mensuel par les bureaux de douane.
- **A l'étranger:** Les organismes chargés de la vente de vignettes à l'étranger livrent leurs recettes mensuellement, au plus tard le 10 du deuxième mois qui suit celui du décompte.

- **Droits de douane**

Perçus au fur et à mesure et décomptés chaque mois.

- **Taxes agricoles**

Le décompte des taxes agricoles se fait une fois par année, en même temps que celui du compte laitier.

- **Taxes d'orientation, protection de l'environnement**

Perçus au fur et à mesure et décomptés chaque mois ou annuellement.

Les chiffres trimestriels ne permettent pas de dégager des conclusions définitives quant au résultat probable de l'année:

- **La déclaration et l'échéance des multiples prélèvements fiscaux étant fixées à des dates différentes, les recettes ne se répartissent pas de manière égale entre les divers trimestres.**
- **On ne saurait établir péremptoirement des projections sur la base de pourcentages trimestriels moyens sur plusieurs années, du fait que le profil temporel des recettes peut varier sensiblement d'une année à l'autre.**